

EASI – Évidence d'abus selon les indicateurs (EASI)

Le EASI¹ a été créé pour permettre aux médecins d'**élever leur degré de soupçon d'abus envers les aînés** jusqu'à un point où ils pourront raisonnablement proposer une référence pour une évaluation plus approfondie par des représentants des services sociaux, des services de protection des adultes ou l'équivalent. Les six questions suivantes doivent être posées. **La réponse « oui » à une ou plus des questions 2 à 6 peut confirmer des inquiétudes.** Le EASI a été validé* pour être utilisé dans le cadre de services ambulatoires par les médecins de famille de personnes âgées n'ayant **pas** de problème cognitif.

Les questions 1 à 5 doivent être posées **au patient ou à la patiente** : la question 6 doit être répondue **par le médecin**.

Au cours des 12 derniers mois :

1. Êtes-vous dépendant de quelqu'un pour une des situations suivantes : prendre votre bain ou douche, vous habiller, faire vos commissions, faire vos transactions bancaires, ou vos repas ?
Oui Non N'a pas répondu
2. Est-ce que quelqu'un vous a empêché/empêchée de vous procurer de la nourriture, des vêtements, des médicaments, des lunettes, des appareils auditifs, de l'aide médicale, ou de rencontrer des gens que vous vouliez voir ?
Oui Non N'a pas répondu
3. Avez-vous été dérangé(e) par les paroles de quelqu'un qui vous ont fait sentir honteux/honteuse ou menacé/menacée ?
Oui Non N'a pas répondu
4. Quelqu'un a-t-il essayé de vous forcer à signer des papiers ou à utiliser votre argent contre votre volonté ?
Oui Non N'a pas répondu
5. Est-ce que quelqu'un vous a fait peur, vous a touché d'une manière que vous ne vouliez pas, ou vous a fait mal physiquement ?
Oui Non N'a pas répondu

Pour le médecin

6. L'abus envers une personne âgée peut être associé à des manifestations telles que : de la difficulté à maintenir un contact visuel, une nature retirée, de la malnutrition, des problèmes d'hygiène, des coupures, des ecchymoses, des vêtements inappropriés, ou des problèmes d'adhérence aux ordonnances. Avez-vous remarqué de telles manifestations aujourd'hui ou au cours des 12 derniers mois ?
Oui Non N'a pas répondu

Pour consulter les trajectoires :

[Annexe 6](#) : Trajectoire pour les personnes proches aidantes, la famille, les employés et les responsables de RPA, d'EESAD et des organismes communautaires ou toute autre personne

[Annexe 8](#) : Trajectoire pour le personnel des urgences et des secteurs hospitaliers ambulatoires (ex. : radiologie, clinique externe, laboratoire, etc.)

[Annexe 9](#) : Trajectoire pour le personnel du CISSS du Bas-Saint-Laurent, excluant le personnel des urgences et des secteurs hospitaliers ambulatoires

Pour faire un signalement au commissaire aux plaintes et à la qualité des services : [Formulaire](#)

¹ <https://www.nicenet.ca/tools/evidence-dabus-selon-des-indicators-easi>